

INFORMATION SERVICES MUNICIPAUX – VILLE DE SIGEAN

Mise à jour du 18/01/2021

Afin d'assurer la sécurité des personnels et des usagers, les modalités de continuité de l'activité des services restent bien entendu conditionnées au respect des gestes barrières et aux évolutions éventuelles des directives gouvernementales.

Référence : Décret n° 2021-31 du 15 janvier 2021 modifiant les décrets n°2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

L'accès aux services municipaux ouverts se fera obligatoirement en fonction des protocoles sanitaires mis en place.

ACCUEIL DU PUBLIC EN MAIRIE

L'accueil de la mairie, actuellement transféré 2 rue de la mairie, s'organise du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Avant tout déplacement en Mairie et dans la mesure du possible, nous vous invitons à privilégier une alternative au déplacement :

- Soit en déposant vos règlements, courriers... dans la boîte aux lettres située en façade
- Soit en joignant l'accueil par téléphone durant les heures d'ouverture de la mairie mentionnées ci-dessus au 04 68 40 24 24.

L'espace d'accueil intérieur de la mairie sera limité à 2 personnes. La régulation sera effectuée par un agent municipal.

RENDEZ-VOUS D'ETAT CIVIL

Le service Etat civil reçoit sur rendez-vous au 04 68 40 24 16 ou sur election@sigean.fr

RENDEZ-VOUS D'URBANISME

Le service Urbanisme reçoit sur rendez-vous le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h-12h00

Les rendez-vous sont à prendre par téléphone au 04 68 40 24 10 ou sur mairie.urba@sigean.fr

Aucun pétitionnaire ne sera reçu sans prise de rendez-vous préalable.

Aucun renseignement d'urbanisme ne sera délivré à l'accueil de la mairie.

RENDEZ-VOUS AUX SERVICES TECHNIQUES

Les services techniques municipaux reçoivent sur rendez-vous au 04.68.45.01.82 ou sur servicestechniques@sigean.fr

Une sonnette est à disposition à l'extérieur du bâtiment.

SERVICE JEUNESSE-SPORT-LOISIRS-CULTURE

Ecoles maternelle et primaire ouvertes

Port du masque obligatoire à partir de 6 ans.

Crèche La Marelle ouverte

Relais Assistants Maternels ouvert

de 10h30 à 12h les lundis, mercredis et vendredis sur inscriptions au 04.68.27.38.75

ALAE du matin et du soir ouverts à compter du 2 novembre.

Port du masque obligatoire à partir de 6 ans.

Cantine et Centre aéré du mercredi ouverts à compter du 2 novembre.

Port du masque obligatoire à partir de 6 ans.

La Ville de SIGEAN a mis en place le protocole sanitaire décrété par le ministère.

La cantine et le centre aéré du mercredi sont très fréquentés.

Afin de limiter le brassage entre élèves et groupes d'élèves, **nous demandons aux parents libérés de leurs obligations professionnelles (sans travail ou en télétravail) de récupérer leurs enfants à midi, ainsi que les mercredis.**

Comptant sur votre compréhension et votre coopération.

Point Informations Jeunesse ouvert

Sur rendez-vous au 04.68.27.51.70 (PRJ). Port du masque obligatoire.

Pour les transports : les lignes urbaines, interurbaines et Bus Cool du Grand Narbonne fonctionnent normalement et aux horaires habituels.

Piscine, gymnase et annexe, dojo, salle Etang Boyé, boulodrome couvert, salle de boxe (tout équipement sportif couvert)

FERMÉ

Stade « Jules CROCHERIE »

OUVERT pour les scolaires et les ALAE

OUVERT aux mineurs pour les activités encadrées en milieu associatif

FERMÉ aux adultes

Autres équipements sportifs de PLEIN-AIR

OUVERT pour les scolaires et les ALAE

OUVERT aux mineurs pour les activités encadrées en milieu associatif

OUVERT aux adultes, mais sports collectifs et de combat interdits

Dans tous les cas, **LES VESTIAIRES COLLECTIFS sont interdits** d'utilisation par ce même décret.

Equipements culturels

Musée des Corbières : FERMÉ (Itinérance en milieu scolaire)

Ecole de musique : Cours à distance après 18h00

Médiathèque : OUVERTE dans le respect des règles sanitaires – effectif réduit – Pas de groupe

Ludothèque : FERMÉE (itinérance en milieu scolaire)

Salles de réunion, toujours interdites au public et aux associations

AIDE AUX COURSES ET MEDICAMENTS :

Contact en mairie au 04 68 40 24 24 ou sur contact@sigean.fr

**Nous vous demandons de continuer à respecter à scrupuleusement le confinement
et à maintenir les gestes barrières.**

**Pour préserver la santé de chacun
et pour limiter au maximum la circulation du virus nous vous demanderons :**

- **De privilégier les contacts par téléphone, par messagerie**
- **Lors d'un rendez-vous : de respecter les consignes de protection liées au COVID-19 dans les espaces d'accueil**